



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### 1 - CONDITION DE PARTICIPATION

**1-1 / L'âge de participation** au stage de Kitesurf pour les cours collectifs est de 12 à 49 ans. Pour les personnes de plus de 49 ans ou moins de 12 ans, des cours particuliers vous sont proposés. Nous ne dispensons pas de stage pour les personnes de plus de 59 ans.

**1-2 / Le stagiaire s'engage** à savoir nager et à être parfaitement à l'aise dans l'eau peu profonde et profonde.

**1-3 / Avoir une bonne conditions physique** justifiée par un certificat médical pour les personnes de plus de 49 ans.

### 2 – INSCRIPTION ET TARIF

**2-1 / Pré-réservation** doit se faire par téléphone ou par mail auprès de notre secrétariat afin de définir ensemble votre choix de stage ainsi que la période souhaitée.

**2-2 / Réservation** : elle est nominative et se réalise en remplissant la fiche d'inscription en ligne, la confirmation vous est adressée à réception par e-mail. Ainsi, vous validez votre réservation en nous retournant des arrhes dans un délai de 5 jours ouvrés. Le montant d'arrhes est de 100 €/ personne que vous pouvez expédier par voie postale ou par virement bancaire. Toute personne ayant reçu confirmation mais n'ayant pas versé les arrhes est susceptible de ne pas pouvoir être intégrée au stage.

**2-3 / Le règlement du solde** se fera au plus tard lors de l'accueil le premier jour du stage. Toute inscription faite en dehors de ce cadre précis risque fort de ne pas être prise en compte.

Afin de conserver une prestation de qualité et personnalisée, nous ne travaillons qu'avec de petits effectifs de groupe, c'est ce qui explique cette procédure un peu rigoureuse. Pour les réservations, le cachet de la poste fera foi.

**2-4 / Pour les mineurs**, une autorisation parentale obligatoire

**2-5 / Les tarifs** sont fixés définitivement et non modifiables lors de l'inscription avec le paiement des arrhes.

### 3 – ORGANISATION GÉNÉRALE

**3-1 / Les stages** se composent de 1 à 5 séances de 4 heures avec un nombre d'heure variable suivant les conditions météorologiques et des objectifs à atteindre.

**3-2 / Les heures de stage** comprennent les briefings, la préparation du matériel, le transport sur les sites, la navigation, et le debriefing.

**3-3 / Les heures de rendez vous** doivent être respectées. En effet, afin de respecter l'organisation commune et le planning journalier des cours, aucun retard ne donnera lieu à un décalage sur les horaires de la séance.

**3-4 / Seul le moniteur** est libre du choix des horaires, de l'organisation des séances, ainsi que des moyens matériels mis en place. Nous pouvons être conduits à modifier l'emploi du temps et les objectifs pédagogiques en fonction des conditions météorologiques, de vos aspirations ou d'autres paramètres.

**3-5 / L'école se doit** d'une obligation de moyen mais en aucun cas d'une obligation de résultat. Ainsi la progression pédagogique n'est donnée qu'à titre indicatif et n'est absolument pas contractuelle. Chaque stagiaire progressera à son rythme et en fonction des ses capacités et aptitudes.

**3-6 / Le stagiaire doit être prêt** et disponible de 9h30 et 17h00 sur la période de stage. La pratique du kitesurf est tributaire de la météo donc le départ du cours peut être donné dans ce créneau à n'importe quel moment de la journée. Une absence ne pourra pas donner lieu à un report ou remboursement quelconque.

**3-7 / Exceptionnellement**, les séances peuvent être découpées en plusieurs modules si les conditions de vent sont moins favorables. Leur durée sera prise en compte dans le total horaire du stage.

**3-8 / La prestation** est assuré par les moniteurs Vincent VACHARD ou François ROUQUETTE.

### 4- ASSURANCE (RESPONSABILITÉ CIVILE AÉRIENNE, INDIVIDUELLE ACCIDENT)

**4-1/ Le kitesurf** est une activité s'exerçant dans une environnement spécifique impliquant le respect de mesures de sécurité particulières (mentionnées au cinquième alinéa I de l'article L.363-1 du code de l'éducation). Elle est très souvent exclus des contrats d'assurance classiques.

**4-2/ La RC ( responsabilité Civile)** est obligatoire pour la pratique du kitesurf. Celle ci vise à couvrir les risques que vous pouvez faire encourir aux autres de façon involontaire, qui générerait des dommages aux tiers.

**4-3/ Vous devez souscrire une RC** lors de votre séance et/ou stage ou apporter une attestation de votre assureur certifiant que vous êtes couvert en RC pour "Pratique du kitesurf" spécifiquement et très explicitement dans ces termes. Sinon une assurance élève valable 365 jours vous est proposée au tarif de 18 euros, sur place ou en ligne. Suite au stage, si vous avez une pratique personnelle en dehors d'une structure école de kite, il est recommandé d'être couvert en souscrivant le complément RC pratiquant (+ 4 €).

**4-4/ Une IA (individuelle accident)** vous protège vous même. Elle n'est pas obligatoire mais fortement conseillée.

**4-5/ Nous vous conseillons** vivement de souscrire en option une assurance individuelle (disponible en ligne et /ou à l'école sur place). Le courtier retenu semble proposer des formules les plus adaptées et les plus performantes du marché. Sinon, renseignez-vous auprès de votre compagnie d'assurance personnelle ou autre compagnie de votre choix pour obtenir une couverture individuelle pour la pratique du kitesurf vraiment complète.

**4-6/ Le lien de l'assurance** Kitesurf élève ou pratiquant ;

<http://webactionsaam.leaderinfo.com/Moteur/DiversD/SAFKD/SaisieDiversbis.asp?vt=1362730799710>

## 5- DETERIORATION ET CASSE DE MATERIEL

**5-1 / En stage**, vous êtes bien sûr en apprentissage et/ou en perfectionnement : vous n'êtes pas encore autonome. Ainsi, sauf non-respect des consignes données, nous prenons à notre charge la détérioration du matériel (qui est un matériel onéreux).

**5-2 / En revanche, en cas de non-respect des consignes** donnés par le moniteur, et malgré les nombreux rappels à l'ordre, si l'élève poursuit un comportement anormal, il sera responsable des dommages causés au matériel. Par conséquent, la détérioration ou la perte est susceptible d'être entièrement à vos dépens et pourrait être facturée intégralement.

## 6- RISQUES LORS DE LA PRATIQUE DU KITESURF

**6-1 / Le kitesurf** est un sport de glisse et de pleine nature très récent et en perpétuelle évolution. **Bien que les évolutions techniques** fassent progresser nettement l'accessibilité et la sécurité, le kite (l'aile), la planche restent et demeurent des engins à risque qui peuvent causer de graves blessures et entraîner la mort du pratiquant.

**C'est pourquoi les règles et les consignes** données par l'enseignant doivent toujours être scrupuleusement respectées.

**6-2 / Environnement spécifique et pleine nature** signifient que nous évoluons dans des espaces naturels ouverts dont les limites sont à respecter. Nous sommes toujours dépendants des conditions météorologiques qui restent par essence aléatoires et parfois imprévisibles.

**6-3 / Exclusion de responsabilité, renonciation à la réparation du dommage et acceptation du risque** : en vous inscrivant à des séances avec l'école **KITHAU**, vous déclarez votre consentement à accepter tous les dangers connus et inconnus susceptibles d'être occasionnés par la pratique du kite, et d'en assumer personnellement et pleinement les conséquences sans restriction. Vous renoncez par conséquent à formuler toute réclamation présente ou future à l'encontre de l'école **KITHAU** et de la société **ECOLOISIRS** ou de chacun de ses représentants.

## 7- ENGAGEMENT MUTUEL

**7-1 / L'école s'engage** à respecter les termes de ces conditions générales à minima. Une obligation de moyen est due au stagiaire mais en aucun cas une obligation de résultat.

**7-2 / Vous vous engagez** à être en parfait état de santé et à signaler avant chaque séance tous les antécédents médicaux (physique, pathologique, traumatique, psychologique...) qui pourraient occasionner une gêne à la pratique sportive de l'activité kitesurf. En cas de d'incompatibilité de votre état de santé et la pratique de l'activité kitesurf, l'école se réserve le droit de refuser et/ou d'interrompre votre participation.

**7-4 / Vous vous engagez à être**, lors des séances, en pleine possession de vos moyens physiques, psychologiques et intellectuels pour la pratique sportive de l'activité kitesurf. En cas de d'incompatibilité de votre état et la pratique de l'activité kitesurf, l'école se réserve le droit de refuser et/ou d'interrompre votre participation.

**7-5 / Durant les séances** de kitesurf dispensées par l'école, vous vous engagez à respecter :

- les consignes du moniteur,
- les règles de sécurité et les conseils qui vous sont donnés
- le matériel qui vous est confié,
- l'environnement dans lequel vous évoluerez.

**7-6 / En vous inscrivant** en stage et /ou séance vous vous engagez à accepter et respecter les différentes clauses stipulées dans ces conditions de vente.

## 8 -ANNULATION DE STAGE

**8-1 / De votre part :**

- plus de 8 jours avant la date du début du stage, les arrhes vous seront remboursées
- moins de 8 jours avant les arrhes sont conservées
- pendant le stage, pas de remboursement

**8-2 / De notre part :**

Nous ne pouvons être à l'abri d'un problème matériel ou de santé du moniteur :

- avant le stage, les arrhes seront remboursées intégralement : nous vous préviendrons dès que possible.
- pendant le stage, les jours non pratiqués seront reportés ou remboursés intégralement.

**8-3 / Report ou remboursement en cas de mauvaise météo :**

Les mauvaises conditions météorologiques peuvent être « trop de vent » ou « pas assez de vent » pour commencer ou poursuivre une progression normale. Nous tenons compte uniquement de la force du vent.

Seul le moniteur est capable de juger si les conditions météo sont adaptées ou pas à l'objectif prévu.

Nous ferons la différence entre : les 2 premiers jours de stage qui nécessitent peu de vent pour apprendre à piloter les ailes et s'exercer au waterstart, la 3<sup>ème</sup> séance et le stage « je me perfectionne » nécessite plus de vent pour passer à la phase navigation.

Les 2 premières séances : vent minimum requis : 2 beaufort (4-6 nœuds)/ vent maximum : 7 beaufort (27-33 nœuds).

La 3<sup>ème</sup> et stage « je me perfectionne » : vent minimum requis 4 beaufort (11-16 nœuds)/ vent maximum : 8 beaufort (30-40 nœuds) établi et régulier.

**8-4 / Nous reportons ou remboursons** les journées non pratiquées en cas de mauvaises conditions météo.